

Article 43 du Règlement

Que le ministre du Travail présente une mesure législative qui donnerait aux autorités fédérales le droit de surveiller et de vérifier la façon dont les syndicats tiennent certains ou la totalité des votes de grève au sein de la Fonction publique.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, on ne peut présenter une telle motion qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LA PRÉSENCE DU MINISTRE LORS DE L'ÉTUDE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. Ma motion a trait au fait qu'au lieu de se présenter devant le comité permanent de l'agriculture pour traiter du sujet très important des prévisions budgétaires, le ministre de l'Agriculture a préféré aller au Sénat rendre visite à ses prédécesseurs, les sénateurs Olson et Hays. Comme, on le présume, le ministre y est allé apprécier la qualité de l'ameublement dans l'espoir d'y trouver une place après les prochaines élections, je propose, appuyé par le député de Swift Current-Maple Creek (M. Hamilton):

Que la Chambre prie en toute déférence le Sénat de ne pas se préparer à accueillir encore un autre ministre libéral de l'Agriculture dans ses rangs, et exige en outre que l'actuel ministre de l'Agriculture assiste à toutes les séances à venir concernant les prévisions budgétaires de son ministère s'il tient vraiment à les faire adopter.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LES ACTIVITÉS SOVIÉTIQUES D'ESPIONNAGE AU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. Ma motion concerne un article paru dans le numéro d'aujourd'hui du *Journal* d'Ottawa, où il est question de l'appui sans réserve dont bénéficie la politique du premier ministre de la part du gouvernement soviétique, appui qui, je suppose, est l'aboutissement de la politique de détente menée par le gouvernement. Étant donné que les Soviétiques ont dit on ne peut plus clairement qu'ils étaient très heureux de voir Trudeau à la tête du Canada et qu'ils comptent faire le moins possible pour que cela change, je propose, appuyé par le député de Prince George-Peace River (M. Oberle):

● (1412)

Que la Chambre estime qu'on ne peut faire de distinction entre le KGB et le gouvernement soviétique et que même si celui-ci fait l'éloge du premier ministre, elle condamne l'ingérence des forces impérialistes de l'URSS qui menaient la sécurité nationale du pays.

[M. Jelinek.]

M. l'Orateur: Pour débattre une motion de ce genre, aux termes de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

LE PROGRAMME DE VAPORISATION CONTRE LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE—L'ÉTUDE CLINIQUE DE LA POPULATION DE LA RÉGION TOUCHÉE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement. Comme un enfant de 10 ans, originaire de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, a été transporté récemment par avion à Halifax en vue d'être soigné pour le syndrome de Reyes, maladie liée au programme de vaporisation contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, notamment grâce aux études cliniques effectuées par le Dr Crocker de l'hôpital Izaak Walton Killam, à Halifax, et comme il s'agit du treizième cas diagnostiqué depuis 1968 de cette maladie qui a provoqué au moins cinq morts, je propose, appuyé par le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social charge son ministère d'entreprendre des études épidémiologiques et toxicologiques de la population de la région où le programme de vaporisation se poursuit, afin de compléter les études cliniques du Dr Crocker.

M. l'Orateur: Pour mettre en discussion une motion de ce genre en ce moment, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE MOTIF DE LA MAJORATION DU TAUX BANCAIRE

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question concerne évidemment la hausse du taux d'escompte annoncée hier par la Banque du Canada. Si l'on considère qu'il y a plus d'un an, au printemps 1977, la banque avait entrepris de baisser le taux d'escompte, à un moment où il y avait à peu près 100,000 chômeurs de moins qu'aujourd'hui, le ministre peut-il nous dire pourquoi il a décidé de hausser le taux d'escompte, à un moment où il y a tellement de chômage au Canada?